

## Motion

**L'Assemblée Constitutive Provisoire de l'UFR-3S en sa séance du 19 janvier 2021 affirme solennellement l'impérieuse nécessité de préserver le label I-Site et autres dotations liées aux Programmes d'Investissement d'Avenir. A ce titre, elle considère que les cinq partenaires que sont l'Université de Lille, Centrale Lille Institut, l'ENSAPL, l'ESJ Lille et Sciences Po Lille doivent trouver la voie institutionnelle qui assurera la pérennisation de ce label, gage d'un enrichissement mutuel fertilisant les champs de la recherche et de la formation en Santé et dynamisant notre visibilité régionale, nationale et internationale.**